

## Séance du 20 mars 2026

L'an 2026, le 20 mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune d'Avezé dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre Boulard, Maire sortant, puis doyen d'âge, puis Mme Danièle Chartrain élue Maire.

Nombre de conseillers : 15  
En exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 15

Présents : Danièle Chartrain, Philippe Chevalier, Michel Picault, Cécile Carré, Michel Cormier, Céline Causard, Pierre Boulard, Céline Voisin, Jean-Marie Glon, Stéphane Meslay, Marie-Noëlle Martin, Guy Daguéné, Sabrina Jousselin, Franck Viel,  
Excusée : Christelle Copleutre (pouvoir à Pierre Boulard),  
A été nommée secrétaire de séance : Céline Causard

### Ordre du jour de la séance

Installation du Conseil municipal  
Election du maire  
D222026 Détermination du nombre d'adjoints,  
Election des adjoints,  
Lecture et remise de la charte de l'élu local,  
D232026 Délégations du conseil municipal au Maire,  
Divers.

### Installation des conseillers municipaux

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre Boulard, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions.

### Election du Maire

Monsieur Pierre Boulard, le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quatorze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-27 du CGCT était remplie. Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire.

Le Conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Madame Cécile Carré et Monsieur Franck Viel.

Monsieur Pierre Boulard a demandé qui se porte candidat à l'élection du Maire ?

Madame Danièle Chartrain se porte candidate.

### Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

Madame Danièle Chartrain a été proclamée maire et a été immédiatement installée.

Madame Danièle Chartrain a pris la présidence de l'assemblée.

### D222026 – Détermination du nombre d'adjoints

Vu les articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que le nombre d'adjoints au Maire ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal d'Avezé est de quinze conseillers, le nombre des adjoints au Maire ne peut dépasser quatre,

Vu la proposition de Madame le Maire de créer trois postes d'adjoints au Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Approuve** la création de trois postes d'adjoints au Maire,
- **Charge** Madame le Maire de procéder immédiatement à l'élection de ces trois adjoints au Maire.

Pour : 15 Voix

Contre : 0 Voix

Abstention : 0 Voix

### Election des adjoints

Madame Danièle Chartrain, Maire, a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée, liste conduite par Monsieur Philippe Chevalier et composée des candidats suivants : Monsieur Philippe Chevalier, Madame Cécile Carré et Monsieur Michel Picault.

### Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0



Nombre de suffrages blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

Monsieur Philippe Chevalier, Madame Cécile Carré et Monsieur Michel Picault ont été proclamés adjoints et immédiatement installés.

### **Lecture et remise de la charte de l'élu local par Madame Danièle Chartrain, Maire**

#### **D232026 – Délégations d'attribution du Conseil municipal au Maire**

Vu l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales permettant au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences,

Considérant l'utilité de ces délégations pour gérer plus efficacement et plus rapidement les affaires communales et éviter la surcharge des ordres du jour des séances de conseil municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

• **Décide** de déléguer à Madame le Maire, pour la durée du mandat, les pouvoirs suivants :

1° Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

2° Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

3° Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes,

4° Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,

5° Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

6° Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 200 €,

7° Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, devant toutes les juridictions administratives et judiciaires et de se porter partie civile si nécessaire, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €,

8° Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 150 000 €,

• **Autorise** Monsieur Philippe Chevalier, 1<sup>er</sup> adjoint, à exercer les délégations confiées au Maire durant l'absence ou l'empêchement du maire,

• **Prend acte** que Madame le Maire s'engage à rendre compte à chaque réunion du Conseil municipal de l'exercice de cette délégation.

Pour : 15 Voix                      Contre : 0 Voix                      Abstention : 0 Voix

### **DIVERS**

#### **Prochain conseil municipal**

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que la prochaine séance du conseil municipal aura lieu le mercredi 1<sup>er</sup> avril 2026 et portera notamment sur les indemnités du maire et des adjoints et sur la désignation des membres des commissions municipales.

La séance est levée à 22h00.

Danièle CHARTRAIN, Maire

Céline CAUSARD, secrétaire de séance

